

Compte-rendu

Objet de la réunion

Echanger ensemble sur cette thématique eau et milieux aquatiques, autour de l'intervention technique du Département et des accompagnements proposés (suivi qualité de l'eau, travaux milieux aquatiques, outils fonciers, continuité RD...).

Présents

Feuille d'émergence en annexe.



Support

En pièce jointe.

Compte-rendu des échanges

1. Politique CD35, AFAFE, Droit de préemption MA

AFAFE

- Qui fixe les objectifs ? Les opérations d'AFAFE doivent s'inscrire dans les orientations données par le Département. Les objectifs à atteindre sont définis par les collectivités locales à l'initiative de la démarche (structures de bassin et GEMA, syndicats d'eau...). Les règles sont par ailleurs fixées par l'Etat dans le cadre d'un arrêté préfectoral de prescriptions.
- Importance de travailler sur la géométrie parcellaire pour les agriculteurs. Il faut qu'ils y voient un intérêt.
- L'Afafe permet-il de lever les freins des propriétaires à réaménager le parcellaire ? Oui, la durée de la procédure (8-10 ans) permet une bonne concertation et une acceptation des échanges. Des recours sont possibles au long de la procédure, mais l'opération aboutit nécessairement avec un réaménagement des parcelles qui s'impose aux propriétaires.
- Qui fait l'animation du foncier ? C'est le rôle du cabinet de géomètre agréé retenu par le Département.
- Jusqu'où va le diagnostic parcellaire au niveau qualité agronomique des sols ? La qualité agronomique des sols est prise en compte à la fois dans l'étude initiale avec la réalisation de DPR2 (Diagnostic parcelle à risque) et dans le début de la deuxième phase avec un classement des terres

en termes valeur agronomique (nombre de point selon la catégorie) réalisé sur la base de parcelles témoins du secteur et avec des groupes de travail locaux (propriétaires, exploitants).

- Quid du drainage ? C'est la valeur agronomique de la terre en l'état actuel qui est pris en compte au début d'opération.

DPE MA

- Le CD conserve son droit de préemption ? Ou bien il le délègue ? Peut-il le déléguer à un EPCI ? Si existence d'un PLUi, le Département demande l'accord à l'EPCI pour la mise en place de la zone de préemption. Le CD conserve son droit de préemption et, par substitution, si le Département ne se positionne pas sur une acquisition, la commune peut se positionner pour préempter.
- Quel est le devenir de ces parcelles une fois acquises ? Qui les entretient ? Les communes ont-elles les moyens d'entretenir ces parcelles ? La gestion est un des points de vigilance qu'il faut étudier dès le début des discussions avec les communes (entretien en régie, conventions/baux agricoles, pas d'entretien...), les EPCI, les opérateurs GEMA. Témoignage du SLM propriétaire de 70 ha et pour qui il devient compliqué d'acquérir plus de parcelles, idée que ce soit une asso de pêche locale qui acquiert (cas particulier difficile à généraliser).
- AELB finance 70 % l'acquisition de ZH, hors contrat.

2. Sysma, Lyxea Web

Lyxea Web

- Délais de mise à disposition des données ? environ 3 mois entre le prélèvement, les analyses, la transmission au CD, la validation par le CD et la mise à disposition sur Lyxea Web.
- Suivi des assecs peut être renseigné par le grand public sur <https://enquetedeau.eaufrance.fr/>
- Quid des relations avec l'outil interne Vilaine Explorer d'Eaux et Vilaine ? Actuellement pas de relations de cet outil avec Lyxea Web.

Sysma

- Mettre à jour les cartographies (territoire CCCE notamment), en particulier si elles doivent être présentées lors de la Conférence Breillienne de l'Eau.

3. Continuité écologique eau au niveau des ouvrages RD

- « Ouvrage de plus de 2 mètres » ? Cette mesure équivaut à la largeur du lit (et non à la hauteur de chute).
- Quid des ouvrages sur des masses d'eau 35 mais situés hors 35 (ex Masse d'eau Guerge) ? Le CD35 n'interviendra que sur les ouvrages dans le 35 dont il est propriétaire.
- Est-il possible d'avoir la carte de la priorisation des ouvrages ? Comment va se passer l'investigation ouvrage par ouvrage ? Quelle coordination entre BV et CD35 sur la mise en œuvre concrète des travaux ? Y aura-t-il possibilité de travailler hors zone prioritaire ? Les données de la stratégie CD35 sont en cours d'intégration au niveau cartographique, les cartes pourront être transmises aux BV. Le technicien du Service Génie Civil assure l'articulation des travaux avec les programmations milieux aquatiques des BV. L'objectif est justement que le CD35 intervienne de manière ciblée et efficace, c'est-à-dire là où les BV interviennent également sur des restaurations hydro-morphologiques, d'où l'intérêt que les BV fassent remonter les ouvrages problématiques qu'ils ont identifiés dans le cadre de leurs programmations.
- Cas d'ouvrage avec co-propriété CD/commune sur la Minette (zone de source) : comment faire ? Situation particulière à voir.

4. Mission appui technique milieux aquatiques

5. Visite de travaux MA (Terrain)

Journée technique départementale Eau et milieux aquatiques - 11 avril 2023



Nom	Prénom	Structure	Fonction	Signature
ABEL	Simon	SLM	Technicien	
BAUDELLOT	Claire	Département d'Ile-et-Vilaine	Chargée de mission eau et milieux aquatiques	
BELLONCLE	Jean-Louis	Conseil départemental du Morbihan	Chargé de missions Service de l'eau de l'aménagement foncier et des espaces	Excusé
Besse	Timothée	Observatoire de l'environnement en Bretagne	Chargé de projet	
BOURHIS	Chantal	Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust	Technicienne Rivière	
Bouttier	Clodie	CD35	technicienne conseil agro environnement	
Caillon	Emma	Observatoire de l'environnement en Bretagne	Stagiaire	Présente
CANO	Mael	Département 35	Technicienne foncier et installations agricoles	
Chabrier	Pauline	Rennes Métropole	Chargée de mission GEMA	
CHERUY	Sébastien	Département d'Ile-et-Vilaine	Chargé de mission ingénierie en milieux aquatiques	
CHEVRIER	Jeanne	Vallons de Haute Bretagne Communauté	Chargée de mission continuités écologiques	
cholet	arnaud	aster 56	aster	Excusé
CITEAU	Laetitia	Eaux & Vilaine UGVO	Conseillère étude et ingénierie	
COHAN	Elouen	Département d'Ile-et-Vilaine	Apprenti milieux aquatiques	
CONCERT	Antoine	Communauté de communes Saint-Méen Montauban	Technicien bocage et milieux aquatiques	
DAUSSE	Armel	Forum des Marais Atlantiques	Cheffe de projets restauration ZH	
DuPoncheel	François-Xavier	Syndicat du bassin versant du Couesnon	chargé mission environnement et sig	
Forteneau	Romain	Eaux Et Vilaine	Technicien Milieux Aquatiques	Excusé
Fouilleul	Noémie	Fougères Agglomération	Technicienne Milieux Aquatiques et Assainissement	
Gallineau	Maxime	EPTB Eaux & Vilaine UGVE	Chargé de mission Milieux Aquatiques	
GATEL	Cedric	Liffre cormier Communauté	Directeur de l'aménagement et du développement du territoire	
Gauthier	Emmanuelle	syndicat du bassin versant du Couesnon	coordinatrice contrat	
Goalabré	Isa	Eaux & Vilaine (UGVE)	chargée de mission milieux aquatiques	
Greneux	Laurent	SMGBO	responsable technique	
GLÉRINEAU	Horian	FDPMA35	responsable pôle Milieux	
HARDOUIN	Maëla	FOUGERES AGGLOMERATION - Haut Couesnon	Technicienne milieux aquatiques	
HENNACHE	BÉRANGÈRE	Eau du Pays de Saint Malo	Responsable protection ressource en eau	
Hersant	Christine	DDTM / SEB	Chargée d'études	
Hyacinthe	Fabien	SBCDol	Coordinateur CT	
IMBERT	Pierre	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Chargé d'intervention	Excusé

Journée technique départementale Eau et milieux aquatiques - 11 avril 2023



Nom	Prénom	Structure	Fonction	Signature
Kerneis	Axel	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Jûnon	Technicien Milieux aquatiques	
LACOSTE	Clément	Département des Côtes d'Armor	Technicien ASTER	Excusé
LARCHER	JULIEN	Eaux et Vilaine - UGVO	Animateur MA	
LAURENT	Xavier	Dinan Agglomération	coordonateur contrat territorial Rance & Frémur	
LEPERLIER	Timothée	saint Malo Agglomération	Technicien rivières	
Leymarie	Zoé	Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust	Technicienne rivière	
LIMINIER	Bruno	Département d'Ille-et-Vilaine	Chargé du suivi de la qualité de l'eau des rivières	
MERLE	Sophie	Département d'Ille-et-Vilaine	Directrice éco-développement	Présente
MOISAN	SOPHIE	Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust	Technicienne milieux aquatiques	
MORIN	DAVID	EAU DU PAYS DE FOUGERES	Chargé de la protection de la ressource en eau	
MULLER	Florian	OFB DR Bretagne - Laboratoire hydrobiologie	Technicien hydrobiologiste	
OZENNE	Mélanie	Région Bretagne	Chargée des politiques de l'eau	
PAYEN	Antoine	Fougères Agglomération	Stagiaire	
PECHARD	Matthieu	FDPMA35	chargé de mission pôle expertise et ingénierie	
PELÉ	Nicolas	Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust	Référent SIG-Informatique-Suivi qualité de l'eau	
Pellerin	Richard	FDPMA35	Technicien	Excusé
POUPELIN	Maxime	COEUR Emeraude	Tech. Milieux aquatiques	
ROCHER	Guillaume	Syndicat Chère Don Isaac	Technicien coordinateur milieux aquatiques	
Sourdin	Nicolas	Syndicat Loisanse Minette	Technicien rivière	
thebault	Éric	Conseil départemental 22	technicien	Excusé
Vincent	Olivier	SMG Eau 35	Protection de la ressource	
Donet	Erwan	Eaux et Vilaine - UGVO	stagiaire	
Berbière	Lise	Eaux et Vilaine UGVO	Stagiaire	
EVEN	Jérôme	Syndicat Couesnon aval	Technicien MA	Présent
HELLEQUIN	Léo	Syndicat Couesnon aval	Technicien MA	Présent